

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2021)

**Heft:** 2320

**Artikel:** Votations: il y a privé et privé : les citoyens suisses ont rejeté la gestion privée de leurs données et les Lucernois ont accepté une SA d'intérêt public

**Autor:** Jaggi, Yvette

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014455>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Votations: il y a privé et privé

Les citoyens suisses ont rejeté la gestion privée de leurs données et les Lucernois ont accepté une SA d'intérêt public

Yvette Jaggi - 09 mars 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38574>

Le récent refus à deux contre un de la loi sur les services d'identification électronique (LSIE) a principalement pour cause le rôle important que jouent des entreprises privées dans la transmission aux utilisateurs, c'est-à-dire aux prestataires de services en ligne, des données personnelles reçues de la Confédération.

Par leur vote, les citoyens de tous les cantons ont démontré leur aversion pour toute aliénation formelle d'un service public. En l'occurrence, il s'agit bel et bien d'un transfert de données dignes d'une protection avancée, en vue d'une exploitation le plus souvent commerciale.

Or, curieusement, le jour de la votation sur la LSIE, les citoyens du canton de Lucerne approuvaient, dans la même proportion de 65 %, un [crédit](#) de 53,5 millions de francs destiné au financement de la planification et du développement du campus de la Haute école spécialisée de Lucerne. Sis à Horw, cet important aménagement devrait accueillir dès 2030 le département *Technique et Architecture* dans ses locaux actuels assainis et agrandis, ainsi que la Haute école pédagogique, présentement installée sur huit sites différents en ville de Lucerne.

Le crédit d'étude et de développement précité servira à la constitution d'une Société anonyme d'intérêt public, un statut peu connu bien que dûment prévu par le Code des obligations ([art.620, al.3](#)). Elle sera dotée d'un capital entièrement versé par le canton de Lucerne, dont les représentants composeront le Conseil d'administration.

Cette réalité n'a pas empêché les élus socialistes et verts au Grand conseil de s'opposer, le 20 octobre dernier, à une opération qui leur paraissait une inadmissible privatisation. Sauf qu'ils n'ont pas fait campagne contre le décret, négligeant même de constituer un comité *ad hoc*.

En revanche, dans leur grande majorité, les citoyens lucernois ne s'y sont pas trompés. Ils ont compris que la fameuse SA n'était pas une manifestation du capitalisme d'État, mais tout simplement un instrument adéquat pour servir une finalité indiscutée.

Les cas bien différents de la loi fédérale LSIE et du décret portant création de la SA lucernoise illustrent le risque de prendre certains mots, tel celui de privatisation, pour des épouvantails.

## L'UDC n'a de cesse de creuser son sillon

Une politique partisane de la provocation qui sème la méfiance et lance des pommes de discorde

Jean-Daniel Delley - 04 mars 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38542>

Dimanche 28 février. Sur la RTS, le [journal télévisé](#) de 19h30 débute par une séquence à la tonalité grave. À en croire le commentaire, la colère gronde dans la rue contre les restrictions

imposées par le Conseil fédéral face à la pandémie; en réalité 300 personnes à Genève, 800 à Neuchâtel. Le parlement serait sur le point de reprendre la direction des opérations et